

3. L'ORGANISATION

C'est sans doute le sujet le plus délicat ,celui qui peut susciter les critiques les plus virulentes.

L'organisation proposée ne doit pas apparaitre comme:

-un condominium franco-allemand,

-une machine contre l'UE ,

-un échelon administratif supplémentaire.

*Elle doit par conséquent être **ouverte**, simple et légère.*

a) Il serait à notre avis très maladroit ,et de surcroît inexact ,de parler **aujourd'hui** d'une *fédération*,concept vague et fluctuant, de nature centralisatrice pour les Anglais ,fondé sur la subsidiarité pour les Allemands.

Nous pensons que l'organisation doit être apte à exercer un rôle **stratégique** et que le meilleur concept est celui d'une **union restreinte** à l'intérieur de la grande Union Européenne.

b) Cette nouvelle entité politique ne serait ni intergouvernementale ,ni communautaire,deux qualificatifs qui caractérisent l'Union Européenne.

Les pays qui la composent accepteront explicitement et pleinement trois principes de base :

-le partage de souveraineté,

-la séparation des pouvoirs,

-la délimitation des compétences.

Le partage de souveraineté est un thème sensible qui a été éludé par la Convention ,alors que dans une union restreinte, il est absolument fondamental .

La séparation des pouvoirs législatif exécutif , judiciaire reste le meilleur rempart contre l'arbitraire.

Enfin , la délimitation des compétences est la garantie que la nouvelle organisation n'entrera pas en concurrence avec d'autres entités politiques.

c) Pour avoir quelque chance de succès, la future organisation politique devrait être conçue à partir de l'**existant**. Ainsi, les deux **secrétariats généraux** récemment mis en place à Paris et à Berlin sont évidemment à la base d'un futur pouvoir intégré.

Les parlements nationaux devraient être associés à la conception de la future organisation et servir de vivier du futur pouvoir législatif intégré.

Le plus simple serait de transformer les deux secrétariats généraux en un **secrétariat général de l'union restreinte** comprenant deux sections ,l'une pour l'**économie** au sens large (politique industrielle et R&D incluses),l'autre pour la **sécurité** au sens large (défense incluse).

Le secrétariat général préparerait les décisions du **comité exécutif de l'union restreinte**, lui même composé des ministres compétents des pays intégrés. L'adoption des principales normes juridiques et le contrôle démocratique reviendraient à une **assemblée parlementaire de l'union restreinte** dont les membres seraient tous issus des **parlements nationaux**.

d) Il serait vain d'aller plus loin aujourd'hui sur le détail de l'organisation pour deux raisons majeures:

-rien ne se fera sans un lancement politique conjoint au plus au haut niveau,

-les peuples et leurs représentants devront adhérer à la proposition et être associés à l'élaboration du projet politique .

-e) Il n'est pas trop tôt pour affirmer qu'il n'est pas question d'envisager une bureaucratie supplémentaire.

Par contre il faudra bien créer dans la mesure du nécessaire des **organes d'exécution**, agences ou autres, soumis à un sérieux contrôle démocratique.

-f) Dans les trois domaines régaliens , **impôt ,diplomatie ,défense**, c'est à une **stratégie** commune que l'organisation devra s'attacher avant toute action concrète,de gestion ou autre.

Quid de l' **emploi de la force?**